

PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

de Poitou-Charentes

Service connaissance des territoires et évaluation Division intégration de l'environnement et évaluation

Nos réf. : SCTE/DIEE - Nº 819

Courriel: diee.scte.dreal-pch@developpement-durable.gouv.fr S:\SCTE-DEE\dossiers_instruits\17\ICPE\Carrieres\st_agnant\sc\lavisAE-tacite_scl_17-12-14.odt

La Préfète.

Madame la Préfète de Charente-Maritime

Poitiers, le 19 décembre 2014

INFORMATION RELATIVE A L'ABSENCE D'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Demandeur: SCL (SARL)

Intitulé et lieu du projet : Demande d'autorisation d'exploiter pour la prolongation et l'extension de la

carrière de calcaires dénommée Queue de l'Oiseau à Saint-Agnant.

Autorité en charge de la décision : Préfecture de la Charente-Maritime

Service instructeur : DREAL Poitou-Charentes - Unité territoriale de la Charente-Maritime

Par courrier reçu le 06/11/2014, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier cité ci-dessus.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

> Pour la Préfète et par délégation Pour le Directeur régional et par délégation Le Chef du service Connaissance des territoires et évaluation

> > Didier CAISEY

– Copie à :

. SGAR

. DREAL Poitou-Charentes (Unité territoriale de la Charente-Maritime + SRTN)